

## Charte du jeune représentant de la Commune

- Etre à l'écoute des besoins et envies des jeunes de la commune.
- Etre le relais des jeunes
- Proposer des projets et m'investir dans des projets jusqu'à leur terme : qu'ils soient de l'initiative des jeunes ou d'une demande des élus du Conseil Municipal.
- Assister aux réunions.
- Prendre des décisions, respecter et suivre les décisions prises à la majorité.
- Défendre mes idées dans une attitude citoyenne et responsable.
- Assister et participer aux événements, manifestations locales de la commune.
- Prévenir la Mairie en cas d'impossibilité d'assister à une réunion ou manifestation.
- Si je décide de quitter mes fonctions de conseiller, je remets une lettre de démission.
- J'arrive à l'heure aux réunions.
- En tant que représentant des jeunes dans ma commune, je veille à avoir un comportement en accord avec les règles et les objectifs fixés au sein de la Commune.